

CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRAT DE SERVICE LAB9 PROTECTPLAN FIX POUR MAC

OBJET DU CONTRAT

Les conditions générales suivantes s'appliquent au contrat de service Lab9 ProtectPlan FIX pour Mac pour professionnels et particuliers, dans la mesure où il a été conclu avec Lab9 Stores NV/SA lors de l'achat d'un appareil Apple Mac ou d'un Apple Studio Display chez Lab9 Stores (à l'exclusion des appareils Mac Pro et des Apple XDR displays).

Les données du client et de l'équipement assuré (numéro IMEI et/ou numéro de série), la durée du contrat et le prix contractuel sont spécifiés dans la facture.

Lab9 Stores, sous réserve des définitions, exclusions et conditions suivantes, fera réparer ou remplacer, à sa discrétion et selon la nature des dommages, votre équipement assuré par un équipement de remplacement aux fonctionnalités équivalentes (par équipement de remplacement, on entend un équipement neuf ou reconditionné) :

1. Si pendant la durée du contrat, mais après l'expiration de toute garantie légale ou contractuelle éventuelle, des défauts de matériaux et/ou de fabrication surviennent à l'équipement.
2. Si un dommage accidentel survient à l'équipement pendant la durée du contrat.
3. En cas de vol de l'appareil avec effraction et/ou (menace de) violence.

OÙ ET QUAND

L'équipement que vous avez acheté est assuré pendant toute la durée du contrat, aussi bien en Belgique que lors d'un séjour temporaire à l'étranger.

DÉFINITIONS

- Par **accessoires**, on entend : tout accessoire acheté en même temps que votre équipement assuré.
- Par **dommage accidentel**, on entend : le dommage résultant d'un événement extérieur soudain affectant votre équipement assuré, l'événement entraînant un dommage dû à une chute, à un choc, à l'humidité et/ou un incendie, ainsi qu'une surcharge due à des surtensions empêchant le fonctionnement correct et complet de votre équipement assuré, y compris les dommages causés par des tiers sans votre consentement.
- Par **tiers**, on entend : toute personne autre que le client et ses préposés, leur(s) conjoint(s) ou partenaire(s), leurs ascendants ou descendants, ainsi que toute autre personne qui ne dispose pas de l'autorisation du client ou de ses préposés pour utiliser l'équipement assuré.
- **Vol ou volé** désigne : la soustraction de votre équipement assuré par des personnes, connues ou non, dans le but de vous priver de manière illégale et définitive de la propriété de l'équipement assuré.
- Par **appareil/équipement assuré**, on entend : l'équipement assuré, acheté chez Lab9 Stores, tel que décrit dans les conditions particulières, ainsi que les accessoires dans la mesure où ils sont assurés.
- **Mac** signifie : tous les modèles Mac d'Apple, y compris MacBook Air, MacBook Pro, Mac Studio, iMac et Mac mini, mais à l'exclusion de Mac Pro.
- Par **défauts de matériaux et/ou de fabrication**, on entend : les défauts intrinsèques survenant à l'équipement assuré en l'absence de toute cause extérieure.
- Par **(laisser) sans surveillance**, on entend : le fait que vous, ou une autre personne majeure à qui vous avez confié votre équipement, n'avez pas une vue complète de l'équipement assuré ou n'êtes pas en position d'éviter la soustraction ou l'endommagement de l'équipement assuré par des personnes non autorisées ; également le fait d'abandonner l'équipement assuré 1) dans un endroit visible de l'extérieur dans un bâtiment, un local ou un véhicule (même fermé) ; 2) dans un espace accessible au public et non fermé ; ou 3) entre les mains d'un mineur.
- **Vous/votre/client** désigne : le client tel qu'indiqué sur la facture d'achat, ainsi que les préposés du client qui sont autorisés à utiliser l'équipement.
- Par **équipement de remplacement**, on entend : l'équipement remis par Lab9 Stores en remplacement de l'équipement que vous avez acheté. L'équipement de remplacement est dans la mesure du possible identique à l'équipement acheté (à l'exception de la couleur). Si un équipement identique n'est plus

disponible, vous recevrez un équipement de remplacement aux fonctionnalités équivalentes à celles de l'équipement acheté. L'équipement de remplacement est toujours un équipement neuf ou reconditionné.

- Par virus, on entend : entre autres, mais pas exclusivement, les Chevaux de Troie, les vers ou tout autre programme ou logiciel qui empêche, directement ou indirectement, le bon fonctionnement de votre équipement assuré.

ÉTENDUE DE LA COUVERTURE

- **Extension de garantie** – Si pendant la durée du contrat, mais après l'expiration de toute garantie légale ou contractuelle (figurant dans nos conditions générales), des défauts de matériaux et/ou de fabrication surviennent à l'équipement acheté, Lab9 Stores fera réparer ou remplacer, à sa discrétion, votre équipement assuré par un équipement de remplacement aux fonctionnalités équivalentes, l'équipement de remplacement pouvant être un équipement neuf ou reconditionné.
- **Domage accidentel** – En cas de dommage accidentel, Lab9 Stores fera réparer ou remplacer, à sa discrétion, votre équipement assuré par un équipement de remplacement aux fonctionnalités équivalentes, l'équipement de remplacement pouvant être un équipement neuf ou reconditionné.
- **Domage intentionnel causé par des tiers sans votre autorisation**
- **Vol avec effraction et/ou (menace de) violence** – En cas de vol avec effraction et/ou (menace de) violence, Lab9 Stores fera remplacer votre équipement assuré par un équipement de remplacement aux fonctionnalités équivalentes, l'équipement de remplacement pouvant être un équipement neuf ou reconditionné.
- **Couverture mondiale** – Sont couverts : les sinistres survenant en Belgique et lors d'un séjour temporaire du client / de l'utilisateur à l'étranger, à condition qu'il garde sa résidence principale en Belgique pendant ce séjour.
- **Accessoires** – Les accessoires inclus dans la boîte de l'appareil, endommagés en même temps que l'appareil assuré, sont couverts. Les accessoires non inclus dans la boîte de l'appareil mais achetés en même temps que l'appareil assuré et endommagés en même temps que l'appareil assuré sont couverts jusqu'à une valeur totale de 100 €. Si le client souhaite que l'Apple Studio Display soit assuré pour plus de 100 €, un contrat séparé doit être conclu à cet effet.

EXCLUSIONS DE LA COUVERTURE

1. Généralités

- Les dommages esthétiques à l'équipement, tels que des rayures, des coups et des éraflures qui n'affectent pas son fonctionnement normal.
- Tous les coûts indirects tels que la perte d'usage, la perte de chiffre d'affaires, les coûts de reconnexion, les frais d'abonnement ou tous les frais autres que les frais directs de réparation ou de remplacement de l'équipement assuré.
- Les dommages aux et la perte de logiciels et de supports de données externes, tels que les cassettes, films, disques, DVD et cartes SD, ainsi que les frais de récupération liés aux données sur les supports de données internes et externes.
- Les dommages aux et usures de batteries, logiciels, accessoires et autres équipements qui, de par leur nature et leur utilisation, sont soumis à une usure et/ou détérioration régulière et rapide.
- Perte de données sur l'équipement.
- Les frais de réparation déjà couverts par une garantie légale ou contractuelle éventuelle.
- Les dommages causés pendant ou à la suite du processus de nettoyage, de réparation ou de modification de l'équipement assuré sans le consentement préalable de Lab9 Stores.
- Les dommages causés à l'équipement assuré par l'utilisation de pièces non conformes (non neuves et/ou non fournies à l'origine par Apple) pendant la modification et/ou la réparation de l'équipement assuré par le client lui-même ou par un réparateur autre que Lab9 stores.
- Les dommages causés à l'équipement assuré résultant du non-respect des instructions de raccordement, d'installation, d'utilisation et d'entretien ou de la négligence des règles d'entretien normal ou prescrit.
- Les dommages causés à l'équipement assuré par les moisissures, les insectes, la vermine, les conditions atmosphériques ou climatiques (notamment la pluie, la neige, le vent, la chaleur, le froid, etc.).

- Les dommages causés intentionnellement par le client ou avec autorisation du client ou résultant d'expérimentations, d'une surcharge intentionnelle, de tests anormaux et/ou d'une utilisation autre que celle à laquelle l'équipement assuré est destiné.
- Les dommages causés par un virus.
- Les dommages ou pertes causés pendant ou à la suite d'une saisie ou d'une détention ordonnée par un organisme gouvernemental ou des tiers.
- Les dommages ou pertes causés directement ou indirectement par une guerre, une guerre civile, une rébellion, une révolution, une insurrection, le terrorisme, une nationalisation, une saisie ordonnée par un organisme gouvernemental ou des tiers, des radiations ionisantes ou toute forme de contamination nucléaire.
- Les dommages causés par des tiers pendant que l'équipement assuré est laissé sans surveillance ou résultant du fait d'avoir été laissé sans surveillance.

2. Vol

- Vol de l'équipement assuré sans effraction ni (menace de) violence, y compris le vol à la tire ou à l'arraché.
- Vol d'équipement assuré laissé sans surveillance au sens visé ci-dessus.

3. Franchise

- En cas de sinistre au titre des garanties « dommage accidentel » et « vol », une franchise de 50 € par sinistre sera toujours facturée.

NOS CONDITIONS

1. Durée contractuelle

Le contrat de service Lab9 ProtectPlan FIX pour Mac est conclu pour une durée fixe et non renouvelable de 36, 48 ou 60 mois, spécifiée dans la facture.

Le prix contractuel doit être intégralement payé en une seule fois au début du contrat.

Le contrat et la garantie commencent une fois que l'équipement assuré a été acheté chez Lab9 Stores et que le prix contractuel a été payé.

Le contrat de service Lab9 ProtectPlan FIX pour Mac ne peut être souscrit qu'en magasin, simultanément à l'achat du matériel assuré ou au plus tard dans les 7 jours après l'achat, après vérification préalable de l'état de l'équipement.

2. Qualité de client

Le contrat de service Lab9 ProtectPlan FIX pour Mac s'applique aux professionnels et aux particuliers, plus précisément :

- Les personnes physiques qui, au moment de la conclusion du contrat, ont leur résidence officielle en Belgique et sont âgées d'au moins 18 ans.
- Les personnes morales de droit privé et public ayant leur siège social en Belgique au moment de la conclusion du contrat.

3. Utilisation avec soin et prudence

Le client doit entretenir l'équipement assuré avec soin, prendre toutes les mesures de précaution raisonnables pour le protéger contre les dommages et le vol, et sauvegarder régulièrement les données et les logiciels.

Si Lab9 Stores constate que le client ne respecte pas ces obligations, Lab9 Stores aura le droit de résilier le contrat en cours avec effet immédiat, sans être tenu à aucun remboursement du prix contractuel.

4. Que faire en cas de constatation d'un dommage ou d'un défaut

- Si vous pensez pouvoir prétendre à une réparation ou à un remplacement en vertu du présent contrat, vous devez en informer personnellement un magasin Lab9 Stores par écrit dans les 14 jours suivant la découverte du dommage ou du défaut.
- En cas de dommages intentionnels causés par un tiers sans votre consentement, ainsi qu'en cas de vol, vous devez en avvertir la police (ou si vous séjournez à l'étranger, l'équivalent local de la police) dans les 48 heures suivant la découverte et veiller à ce qu'elle établisse un procès-verbal. Ce procès-verbal doit être joint à votre déclaration.
- Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, Lab9 Stores se réserve le droit de rejeter votre déclaration ou de limiter son intervention dans le cadre du contrat.
- Si Lab9 Stores conclut, avant ou après la réparation ou le remplacement de l'équipement, qu'il a fait l'objet d'une demande de réparation ou de remplacement sur la base d'informations ou de documents erronés ou frauduleux fournis par le client sciemment ou non, Lab9 Stores se réserve le droit de facturer au client les frais de réparation ou de remplacement et de lui réclamer l'indemnisation de tous les dommages (y compris les frais d'examen et de récupération).

5. Communication

Toutes les communications entre le client et Lab9 Stores se feront via l'adresse et l'adresse e-mail fournies par le client lors de la conclusion du contrat.

6. Plaintes

Veuillez adresser vos plaintes éventuelles par écrit, c'est-à-dire par e-mail à customer.care@lab9.be ou par lettre recommandée envoyée à LAB9 STORES NV/SA, Dumolinlaan 5, 8500 COURTRAI.

7. Protection de la vie privée et des données

Nous assurons la protection de votre vie privée et de vos données à caractère personnel conformément aux directives élaborées dans le **GDPR** (General Data Protection Regulation) ou RGPD (Règlement général sur la protection des données) selon le règlement européen 2016/679 en vigueur depuis le 25 mai 2018.

Pour plus d'informations, nous nous référons à nos conditions générales telles qu'elles figurent à www.lab9.be/nl/wettelijke-bepalingen.

8. Droit applicable – compétence

Le présent contrat est régi par le droit belge et tout litige en découlant relève de la compétence exclusive des tribunaux du siège social de Lab9 Stores.